(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 3 296 498 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.03.2018 Bulletin 2018/12

(51) Int Cl.:
E06B 1/04 *(2006.01)* ***E06B 1/30*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **17191703.2**

(22) Date de dépôt: **18.09.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(30) Priorité: **19.09.2016 FR 1658761**

(71) Demandeur: **G.M.I - Groupe Millet Industrie**
79140 Bretignolles (FR)

(72) Inventeur: **GUERET, Frédéric**
85600 La Guyonnière (FR)

(74) Mandataire: **Vidon Brevets & Stratégie**
16B, rue de Jouanet
B.P. 90333
Technopole Atalante
35703 Rennes Cedex 7 (FR)

(54) MENUISERIE À DORMANT CACHÉ, ET PROCÉDÉ D'INSTALLATION D'UNE CONTRE-CLOISON CORRESPONDANT

(57) L'invention concerne une menuiserie à dormant caché, et procédé d'installation d'une contre-cloison correspondant.

Menuiserie pour baie de bâtiment, comprenant un cadre dormant et au moins un ouvrant à ouverture intérieure à frappe, caractérisée en ce que ledit cadre dormant présente une surface de support parallèle au plan de ladite baie et destinée à recevoir une portion d'une contre-cloison, de façon que ledit cadre dormant soit totalement ou essentiellement recouvert par ladite contre-cloison, lorsque celle-ci est mise en place.

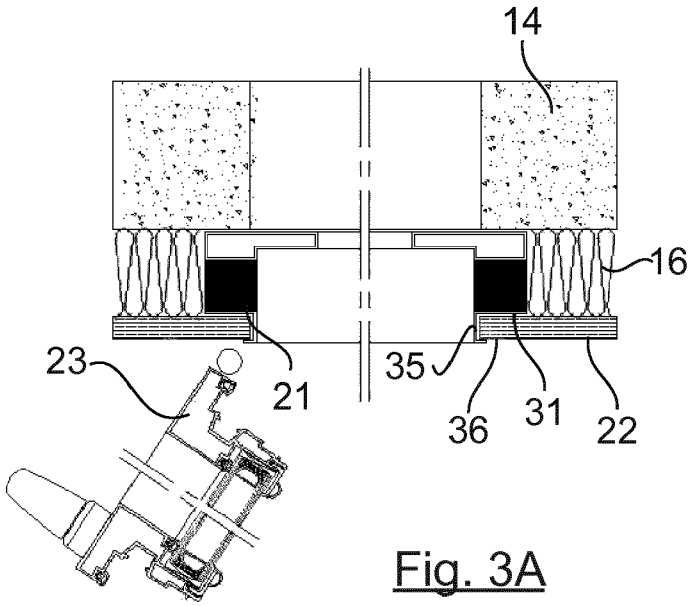

Fig. 3A

EP 3 296 498 A1

Description

1. Domaine de l'invention

[0001] Le domaine de l'invention est celui du bâtiment, et plus particulièrement des menuiseries pour baies dans un bâtiment.

[0002] Ces menuiseries, qu'il s'agisse, entre autres, de fenêtres, de portes ou de portes-fenêtres, comprennent généralement un cadre dormant recevant un ou plusieurs ouvrants, s'ouvrant vers l'intérieur, et, le cas échéant, un ou plusieurs panneaux fixes.

[0003] L'invention concerne en particulier les menuiseries à ouverture intérieure à frappe.

[0004] Ces menuiseries peuvent être en tout matériau adapté, par exemple, en thermoplastique, métallique, en bois, ... ou en une combinaison de ces matériaux.

2. Art antérieur

[0005] Comme illustré sur la figure 1, qui présente une coupe partielle d'un dormant selon l'art antérieur, la partie intérieure du dormant 11 assure notamment la liaison mécanique (rotation et verrouillage) avec l'ouvrant 12, et l'étanchéité à l'air avec cet ouvrant. Elle vient également, par une aile de recouvrement 13 ou une réservation, recouvrir le gros oeuvre 14 et/ou la contre-cloison 15. Dans d'autres cas, cette aile de recouvrement assure la réservation et la liaison esthétique entre l'ouvrant et le gros oeuvre.

[0006] En conséquence, le dormant constitue un cadre de surface relativement importante, qui doit être traité de façon adaptée pour assurer l'esthétique souhaitée. Les fabricants doivent donc présenter une gamme importante de dormants distincts, en termes d'état de surface et/ou de couleur.

[0007] Le fait que le dormant puisse être de couleur différente entre l'intérieur et l'extérieur rend la situation encore plus complexe, engendre des contraintes d'optimisation de fabrication, et des coûts supplémentaires, notamment de fabrication et de stockage, du fait de cette multitude d'associations de couleurs possibles entre l'intérieur et l'extérieur du dormant.

[0008] Par ailleurs, cette approche peut poser des difficultés lors de la construction, en particulier, pour les travaux du corps d'état qui succèdent à la pose de la menuiserie. En effet, une fois que le dormant est posé, et, par exemple, dans le cas de la pose d'une contre-cloison, le plaquiste doit introduire l'extrémité de la contre-cloison derrière le dormant, et entre ce dormant et le gros oeuvre.

[0009] La finition intérieure est parfois peu aisée, en particulier, lorsque le gros oeuvre n'est pas parfaitement droit, et une bonne étanchéité à l'air peut être difficile à obtenir.

[0010] De plus, le montage est souvent peu aisé, car le plaquiste doit installer à proximité de la menuiserie des éléments d'armature, gérer les problèmes d'étanchéité, et ne pas détériorer la menuiserie lors de la mise en place et la fixation de la contre-cloison.

[0011] L'invention a notamment pour objectif de pallier au moins certains de ces inconvénients.

3. Présentation de l'invention

[0012] Ceci est atteint à l'aide d'une menuiserie pour baie de bâtiment, comprenant un cadre dormant et au moins un ouvrant à ouverture intérieure à frappe.

[0013] Selon l'invention, ledit cadre dormant présente une surface de support parallèle au plan de ladite baie et destinée à recevoir une portion d'une contre-cloison, de façon que ledit cadre dormant soit totalement ou essentiellement recouvert par ladite contre-cloison, lorsque celle-ci est mise en place.

[0014] Ainsi, le cadre dormant est caché. On améliore l'aspect esthétique de l'ensemble, et il n'est pas nécessaire de prévoir une pluralité de peintures spécifiques, assorties à l'intérieur des ouvrants, puisque ce dormant n'est pas visible.

[0015] Cette approche permet également de réduire l'épaisseur du dormant, et la quantité de matière nécessaire pour le fabriquer.

[0016] Enfin, comme détaillé par la suite, cette approche permet de grandement simplifier le montage des contre-cloisons, et la gestion de l'étanchéité correspondante.

[0017] Selon un mode de réalisation particulier, ladite surface de support se prolonge, sur son bord orienté vers ladite baie, par une portion perpendiculaire formant butée de réception d'un bord de ladite contre-cloison.

[0018] Notamment, ladite portion perpendiculaire peut se prolonger par un repli parallèle à ladite surface de support, de façon à former un U chevauchant ledit bord de la contre-cloison.

[0019] Ceci permet de simplifier encore la mise en place efficace de la contre-cloison.

[0020] Ledit repli peut former zone de contact avec un bord dudit ouvrant, ou d'un desdits ouvrants, lorsque celui-ci est fermé. De préférence, les dimensions dudit repli sont telles que celui-ci est intégralement caché par ledit ouvrant, lorsque celui-ci est fermé.

[0021] Selon un mode de réalisation particulier, ladite surface de support porte un joint d'étanchéité avec ladite contre-cloison.

[0022] Celui-ci peut être monté dans une réservation prévue à cet effet.

[0023] Ainsi, l'étanchéité avec la contre-cloison est prévue à l'avance, et le plaquiste n'a pas à prévoir de moyens spécifiques pour gérer cette étanchéité.

[0024] Selon un mode de réalisation particulier, ladite surface de support porte des moyens de solidarisation ou d'aide à la solidarisation de ladite contre-cloison et/ou d'un enduit.

[0025] De cette façon, la solidarisation est très simple, et les risques de détérioration ou de mauvaise étanchéité sont évités.

[0026] L'invention concerne également un procédé d'installation d'une contre-cloison sur un bâtiment présentant au moins une menuiserie telle que décrit ci-dessus. Ce procédé comprend notamment une étape de mise en place d'un bord de ladite contre-cloison contre ladite surface de support et une étape de fixation de ladite contre-cloison.

[0027] Selon un mode de réalisation particulier, ladite étape de mise en place comprend une sous-étape de placement de ladite contre-cloison en butée contre une portion dudit cadre dormant perpendiculaire à ladite surface de support.

[0028] Ladite étape de fixation peut notamment comprendre une sous-étape de fixation à ladite surface de support.

[0029] On comprend ainsi que le procédé d'installation est particulièrement simple et efficace, par rapport aux techniques de l'art antérieur.

4. listes des figures

[0030] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation préférentielle, donné à titre de simple exemple illustratif et non limitatif, et des dessins annexés, parmi lesquels :

- la figure 1, déjà commentée en préambule, est une vue en coupe partielle d'une fenêtre selon l'art antérieur ;
- les figures 2A et 2B sont deux vues d'une fenêtre selon l'invention, respectivement en position ouverte et en position fermée ;
- les figures 3A et 3B sont des vues en coupe de la fenêtre des figures 2A et 2B respectivement en position ouverte et en position fermée ;
- la figure 4 est une vue en coupe plus détaillée d'un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 5 est un organigramme illustrant un procédé d'installation d'une contre-cloison selon l'invention.

5. description d'un mode de réalisation particulier

[0031] L'invention propose donc une nouvelle approche des menuiseries présentant un ou plusieurs ouvrants à ouverture intérieure à frappe. Selon cette approche, le dormant de cette menuiserie est caché, et ne nécessite donc plus une gestion d'un nombre élevé de traitements et/ou de couleurs, pour s'adapter à l'esthétique choisie. Il peut être systématiquement d'une seule couleur par exemple noir.

[0032] Les figures 2A et 2B présentent un exemple de menuiserie selon l'invention, et ici une fenêtre respectivement en position ouverte et en position fermée.

[0033] Comme on le voit sur ces figures, le dormant n'est pas visible, puisque recouvert par la contre-cloison 22. Seuls les ouvrants 23 sont visibles, et doivent donc être réalisés selon les choix de couleurs proposées, que la fenêtre soit ouverte (figure 2A) ou fermée (figure 2B).

[0034] Comme ceci apparaît sur les vues en coupe correspondantes des figures 3A et 3B, ceci est possible du fait que le dormant présente une surface d'appui 31, sur laquelle la contre-cloison 22 (classiquement en plâtre, en brique ou en bois) vient en appui, recouvrant intégralement, ou quasi intégralement le dormant.

[0035] Ainsi, selon l'invention, la contre-cloison 22 vient en appui sur la surface, ou aile, 31, et non, derrière le dormant, selon la technique de l'art antérieur.

[0036] Non seulement on simplifie le traitement esthétique, puisque le choix de couleur intérieure ne s'applique que sur le ou les ouvrants 23, mais on simplifie ainsi grandement le travail du plaquiste, tout en simplifiant et améliorant l'étanchéité. En effet, l'aile 31 peut présenter une ou plusieurs réservations 33, recevant un joint d'étanchéité 34 (visibles sur l'exemple de la figure 4).

[0037] Pour simplifier encore le montage de la contre-cloison 22, l'aile 31 peut se prolonger par un bord perpendiculaire 35 définissant une butée de réception pour le bord de la contre-cloison 22.

[0038] Celui-ci peut en outre représenter un repli 36 parallèle à l'aile 31, de façon à définir un U dans lequel vient se loger l'extrémité de la contrecloison 22, et à forme une surface d'appui de l'ouvrant 23. Ce repli 36 présente une largeur faible, par exemple de quelques millimètres, et se trouve de préférence intégralement recouvert par l'ouvrant 23, lorsqu'il est fermé.

[0039] L'aile 31 peut être en outre équipée de moyens de fixation, ou d'aide à la fixation de la contrecloison 32, pour faciliter, par exemple, un collage ou un vissage.

[0040] Il est également possible, dans d'autres mises en oeuvre, qui l'aile 31 soit enduite, par exemple par du plâtre. La surface de l'aile 31 peut être adaptée et/ou équipée, par exemple à l'aide d'un treillis en plastique ou en inox, pour que cet enduit tienne efficacement.

[0041] On note, en outre, que, par rapport à la technique de l'art antérieur illustrée sur la figure 1, l'invention permet d'obtenir une menuiserie plus fine, et nécessitant une quantité moindre de matériaux, par exemple d'aluminium, pour le dormant.

[0042] Selon l'art antérieur, le montage d'une menuiserie puis de contrecloison est parfois peu aisé. Comme on le voit sur la figure 1, le dormant 11 est placé sur le gros oeuvre 14, qui reçoit ensuite un isolant 16, puis, par exemple, une plaque de plâtre 15.

[0043] La menuiserie est tout d'abord placée sur le mur, puis le plaquiste doit installer la plaque de plâtre 15, sur des armatures métalliques 18. Il doit donc glisser la plaque 15 derrière l'aile 13 du dormant (ce qui est parfois peu aisé, notamment dans les coins).

[0044] La plaque 15 devant être fixée aux armatures métalliques 18, il faut préalablement installer celles-ci, ce qui est, à nouveau, parfois difficile dans certaines zones à espace réduit. Ces éléments d'armature 18 ne doivent pas être fixés aux menuiseries, et notamment aux dormants, pour ne pas détériorer l'efficacité de celles-ci, notamment en termes d'étanchéité. Le plaquiste tente

donc de placer un élément d'armature au plus près de la menuiserie. Cependant, ceci peut introduire des problèmes d'étanchéité entre l'isolant et la menuiserie.

[0045] L'invention résout au moins certains de ces problèmes, puisqu'il n'est plus nécessaire d'installer un élément d'armature à proximité de la menuiserie : c'est l'aile 31 qui assure la fonction de réception, et donc de surface d'appui de la plaque 32. L'installation est beaucoup plus facile, pour le plaquiste, puisqu'il n'a pas à insérer la plaque 32 derrière le dormant, mais seulement à le placer le long de la surface d'appui 31, de façon que l'extrémité de la plaque 32 s'insère dans le U prévu à cet effet.

[0046] Les problèmes relatifs à l'étanchéité sont également résolus de façon simple, puisqu'un joint d'étanchéité 34 a été préalablement monté sur l'aile 31. Le plaquiste n'a pas à se préoccuper de cet aspect d'étanchéité, mais simplement à fixer la plaque 32 sur l'aile 31.

[0047] La figure 5 illustre ainsi, de façon simplifiée, un procédé de montage d'une contrecloison sur une menuiserie selon l'invention.

[0048] La menuiserie selon l'invention ayant préalablement été montée sur le mur d'un bâtiment (étape 40), le procédé comprend une étape 41 de mise en place de la contre-cloison, consistant à placer le bord de celle-ci sur la surface d'appui 31, puis une étape 42 de fixation de la contrecloison 32 à cette surface 31.

[0049] On comprend que ce montage est donc particulièrement simple, puisque la surface de réception est plane, et que son extrémité est rectiligne, et directement accessible. Le plaquiste n'a pas besoin d'installer d'éléments d'armature à proximité de la menuiserie, ni de moyens pour gérer l'étanchéité.

Revendications

1. Menuiserie pour baie de bâtiment, comprenant un cadre dormant et au moins un ouvrant à ouverture intérieure à frappe, **caractérisée en ce que** ledit cadre dormant présente une surface de support parallèle au plan de ladite baie et destinée à recevoir une portion d'une contre-cloison, de façon que ledit cadre dormant soit totalement ou essentiellement recouvert par ladite contre-cloison, lorsque celle-ci est mise en place.

2. Menuiserie selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** ladite surface de support se prolonge, sur son bord orienté vers ladite baie, par une portion perpendiculaire formant butée de réception d'un bord de ladite contre-cloison.

3. Menuiserie selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** ladite portion perpendiculaire se prolonge par un repli parallèle à ladite surface de support, de façon à former un U chevauchant ledit bord de la contre-cloison.

4. Menuiserie selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** ledit repli forme zone de contact avec un bord dudit ouvrant, ou d'un desdits ouvrants, lorsque celui-ci est fermé.

5. Menuiserie selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** ledit repli est intégralement caché par ledit ouvrant, lorsque celui-ci est fermé.

6. Menuiserie selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** ladite surface de support porte un joint d'étanchéité avec ladite contre-cloison.

7. Menuiserie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** ladite surface de support porte des moyens de solidarisation ou d'aide à la solidarisation de ladite contre-cloison et/ou d'un enduit.

8. Procédé d'installation d'une contre-cloison sur un bâtiment présentant au moins une menuiserie selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce qu'**il comprend une étape de mise en place d'un bord de ladite contre-cloison contre ladite surface de support et une étape de fixation de ladite contre-cloison.

9. Procédé d'installation selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** ladite étape de mise en place comprend une sous-étape de placement de ladite contre-cloison en butée contre une portion dudit cadre dormant perpendiculaire à ladite surface de support.

10. Procédé d'installation selon l'une quelconque des revendications 8 et 9, **caractérisé en ce que** ladite étape de fixation comprend une sous-étape de fixation à ladite surface de support.

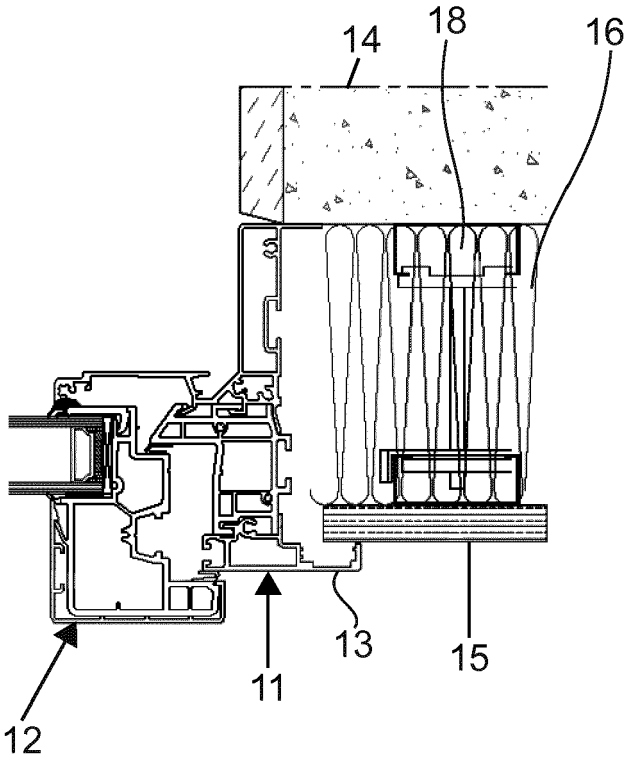

Fig. 1

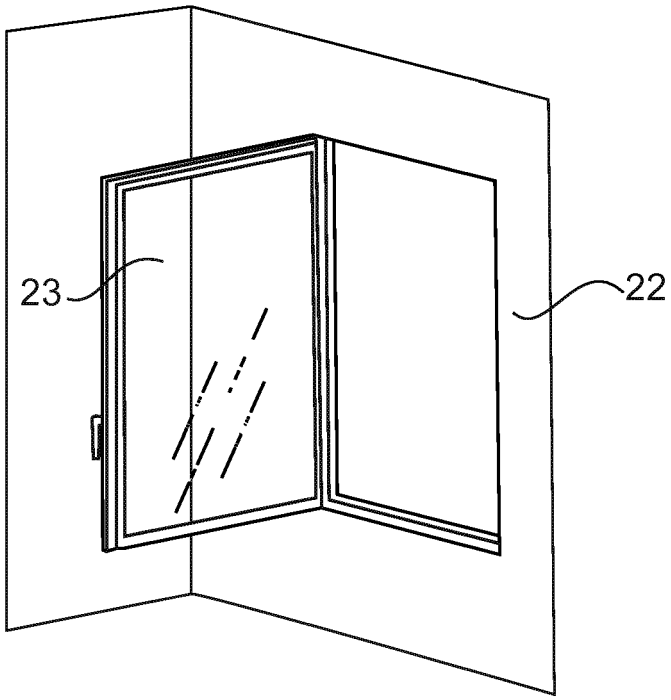

Fig. 2A

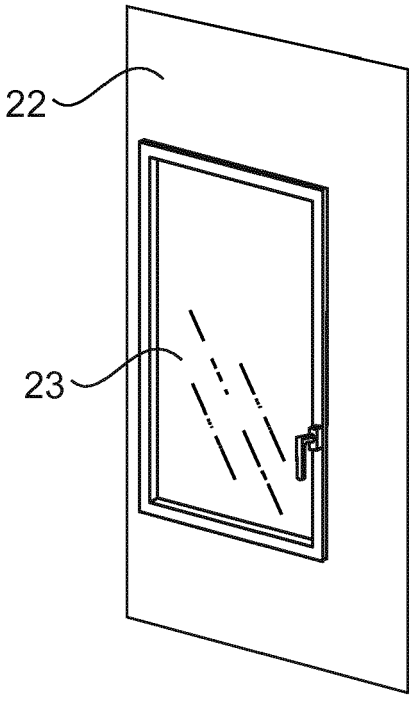

Fig. 2B

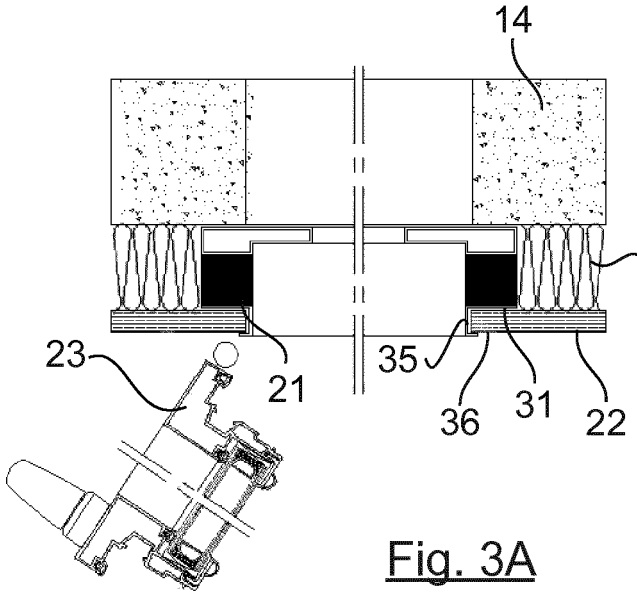

Fig. 3A

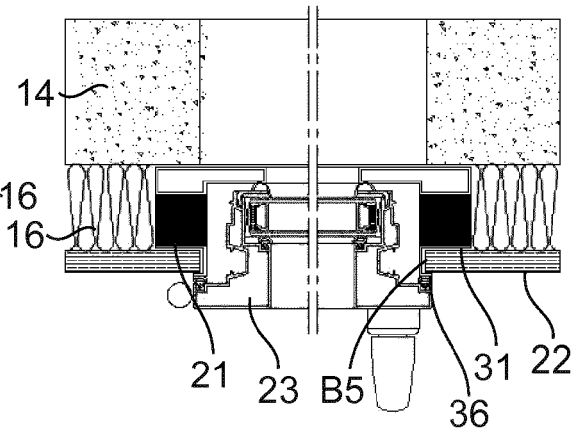

Fig. 3B

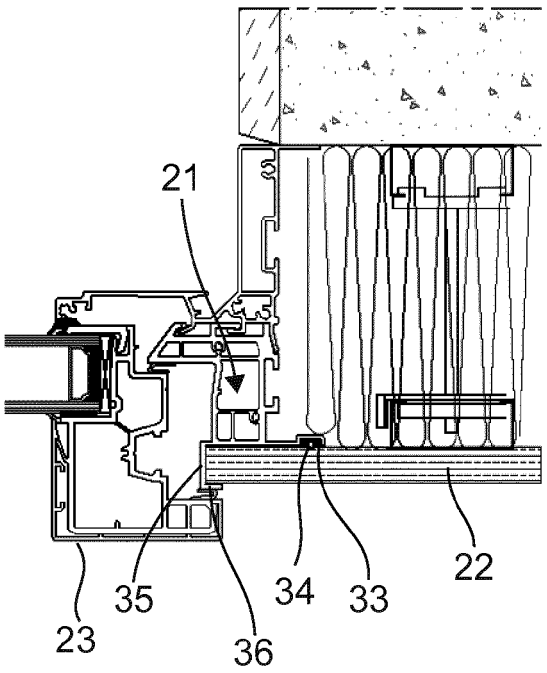

Fig. 4

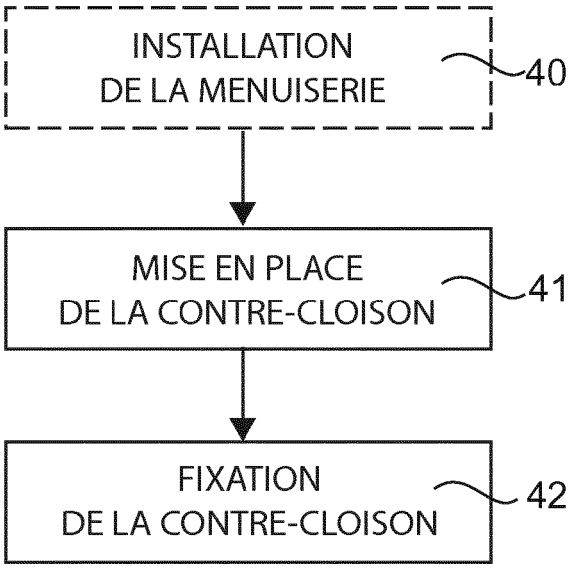

Fig. 5

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 17 19 1703

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 10 2013 006195 A1 (BIFFAR GMBH & CO KG [DE]) 16 octobre 2014 (2014-10-16) * figure 1 * -----	1-10	INV. E06B1/04 E06B1/30

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)

E06B

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	17 janvier 2018	Verdonck, Benoit

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons
.....
& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 17 19 1703

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2018

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102013006195 A1	16-10-2014	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82